

DÉLIBÉRATION N° 008 2024

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du 1er mars 2024

Date de convocation : le 21 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, le Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine et MM. MARCOU Christian, SIMON Philippe, POUGET Jean-Marc, COUDERT Loïc, BERGEAL Jean-Pierre

Absents : MM. PIESSSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

Excusé :

Procuration :

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : MME VIDAL DA GAMA Marina

Objet : FEDERATION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS D'ELECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORREZE. Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE 19 pour 2024

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze a communiqué aux services de l'Etat le montant des contributions fiscalisées qu'il envisage de mettre en recouvrement en 2024, montant s'élevant à 4883,19 € pour la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier.

Elle indique que le recouvrement peut s'effectuer par les services fiscaux auprès des administrés ou par inscription sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la mise en recouvrement de la participation de la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale des Syndicats d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze par les services fiscaux (participation fiscalisée) auprès des administrés pour un montant de 4883,19€ pour l'année 2024.

Saint- Pardoux-L'Ortigier, le 1er mars 2024

Le Maire, Martine DUMONT



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Affichée le : Transmise au contrôle de légalité le : Publié le 2 mars 2024